

Reçus de dons

En tant que donateur, vous devriez vous assurer que votre reçu comprend les renseignements suivants :

- » un énoncé qui comprend la mention de « reçu officiel aux fins d'impôt » ;
- » votre nom et votre adresse;
- » le Numéro d'entreprise (NE)/ numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance;
- » le montant du don en espèces ou la juste valeur marchande du don autre qu'en espèces;
- » la date du don (l'année suffit pour les dons en espèces);
- » le nom de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi que son adresse Web (www.arc.gc.ca/bienfaisance); et
- » un numéro de série unique.

Vous n'êtes pas tenu de demander un crédit d'impôt pour tous les dons que vous avez faits cette année dans votre déclaration de revenus de l'année en cours. Vous pouvez le faire pour l'une ou l'autre des déclarations des cinq prochaines années.



"Posez des questions avant de faire un don"

Pour obtenir de plus amples renseignements en Colombie-Britannique, appelez à l'un des endroits suivants:

Ligne d'information de BC Health and Seniors

Numéro sans frais : 1-800-465-4911
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

VictimLINK

Numéro sans frais : 1-800-563-0808
24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Si vous pensez que quelqu'un tente de réunir des fonds de façon malhonnête, veuillez appeler l'un des numéros suivants :

Échec au crime

1-800-222-TIPS (8477)

PhoneBusters

1-888-495-8501

Rassemblez les faits avant de faire un don

www.gov.bc.ca/seniors



Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada

Canada

Dons faits aux organismes de bienfaisance

Rassemblez les faits avant de faire un don



Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada

Canada

Dons faits aux organismes de bienfaisance

La plupart des organismes de bienfaisance sont honnêtes. Malheureusement, il y a des personnes qui prétendent réunir des fonds pour des organismes de bienfaisance et les gardent pour eux-mêmes.

On peut communiquer avec vous par courrier électronique, par courrier, ou en personne. Une fois qu'un don a été fait il n'y a habituellement rien qui peut être fait pour le récupérer.

Posez des questions avant de faire un don

N'hésitez pas à poser beaucoup de questions ou à dire « Cela ne m'intéresse pas ».

» Quelles activités l'organisme de

bienfaisance exerce-t-il et à quel endroit?

» Quel est le numéro d'enregistrement de

l'organisme de bienfaisance?

» Puis-je obtenir un reçu aux fins de

l'impôt?

» Quelle partie de mon don est versée

pour aider les autres? Quel pourcentage

sert à couvrir les frais d'administration et

les coûts liés à l'activité de financement?

» Pouvez-vous m'envoyer des

renseignements supplémentaires avant

que je fasse un don?

Protégez-vous

» **Renseignez-vous.** Obtenez des

renseignements sur l'organisme de

bienfaisance que vous désirez appuyer

avant de faire un don.

» **Ne faites pas un don sous l'effet de**

l'émotion ou de la pression. Prenez le

temps de penser à votre décision. Un

organisme de bienfaisance véritable

prendra votre don en tout temps.

» **Faites un don aux organismes**

de bienfaisance, et non à des particuliers.

» **Ne donnez ou n'envoyez jamais de**

l'argent comptant. Utilisez des chèques

libellés au nom complet de l'organisme

de bienfaisance. Lisez et conservez tous

vos reçus.

» **Ne donnez pas vos renseignements**

personnels. Votre numéro de carte de

crédit, votre numéro d'assurance sociale

et des renseignements sur votre compte

bancaire ne devraient pas être exigés

pour faire un don.

» **Méfiez-vous des imitations.** Certains

norms ressemblent à ceux d'organismes

de bienfaisance bien connus pour vous

tromper. Assurez-vous de savoir à qui

vous faites un don. **Vérifiez les faits.**

Liste des organismes de bienfaisance

- » Les organismes que vous aimeriez aider, le montant que vous pouvez vous permettre de donner;
- » le moment où vous ferez un don au cours de l'année.

Don planifié

La planification peut vous protéger contre la possibilité d'être victime de fraude. Vous pouvez prendre du temps pour penser à ce qui suit:

Faire un don de bienfaisance: renseignements à l'intention des donateurs. Il renferme des renseignements sur les économies d'impôt, les reçus officiels pour les dons, la réglementation des organismes de bienfaisance et la façon d'être un donateur informé.

Vous pouvez faire une recherche dans la liste des organismes de bienfaisance, qui contient le nom de tous les organismes de bienfaisance au Canada. Pour un organisme en particulier, vous pouvez trouver des renseignements sur la personne-ressource, une description des activités et des renseignements financiers.

www.arc.gc.ca/donateurs (français)
www.cra.gc.ca/donors (anglais)

Ou appelez sans frais à

l'Agence du revenu du Canada

1-888-892-5667 (pour un service en français) ou
1-800-267-2384 (pour un service en anglais)